Séjour de Printemps NAGES (81)

Du Samedi 15/05/2027 (Dîner) au Samedi 22/05/2027 (déjeuner)

Hébergement : Les Fées du Lac Route des Corniches 81320 Nages Tél : +33 5 67 29 03 07 E-mail : **bonjour@lesfeesdulac.com**

Bulletin d'inscription à **remplir complètement**, à **signer sur les deux pages et à retourner avant le 31 / 03 / 2027 :**

- ou bien par courriel à dameronroland@gmail.com avec votre règlement **par virement** sur le compte du club. L'IBAN (ou RIB) du Club est disponible sur https://centcols.org/moyens-paiement/.
 Sur les virements, précisez impérativement votre **N° CCC** suivi du nom du séjour (exemple : **8765** Nages).
- ou bien par voie postale, avec votre règlement par chèque à l'ordre du **Club des Cent Cols,** à :
 Roland Dameron , Impasse l'Aigas de Ribbes 69160 Tassin-la-Demi-Lune tél : (+33) 06 15 27 15 79

Pour faciliter le travail des bénévoles qui gèrent les inscriptions, vous êtes priés de bien remplir le bulletin et d'indiquer **lisiblement** toutes les informations demandées ; pour éviter tout risque d'erreur, privilégiez le PDF remplissable.
en cas de fiche incomplète ou illisible celle-ci ne sera prise en compte qu'après complément.

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° CCC actif ou associé[1]	N° licence FFCT[2]
			/ /		
			/ /		
			/ /		

[1] Membre associé : inscription préalable obligatoire auprès de son délégué territorial (à régler en même temps que votre ré-adhésion).
[2] Important à préciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance complémentaire pour les non licenciés.

Adresse : Tél :
Code postal : Ville : Courriel :

PRESTATIONS	Prix unitaire	Nombre	Total	
FORFAIT Pension Complète du Sa 15 (dîner) au Sa 22 (déjeuner) Ch. double	496,00 €		€	Linge de toilette et draps fournis
FORFAIT Pension Complète Ch. Individuelle	587,00 €		€	Linge de toilette et draps fournis
FORFAIT repas 7 jours P.Déj+Déjeuner+Dîner sans hébergement	328,00 €		€	
Repas à l'unité (préciser les jours sauf Ve)	26,00 €		€	jours :
Repas du vendredi soir	29,00 €		€	pour le vendredi soir
Pour les membres actifs :FRAIS D'ORGANISATION	16,00 €		€	Les membres associés ne sont pas concernés
1 - Total des prestations			€	
2 - Assurance Annulation Rapatriement GRITCHEN (*)			€	2.34% du Total des prestations **(1)** avec un minimum de 8€ par personne
3 - Assurance obligatoire (cyclos ET accompagnateurs NON licenciés FFCT)	7,00 €		€	1€ par personne et par nuit
Total à régler (1 + 2 + 3)			€	A régler à l'inscription par chèque ou virement bancaire (**pas de PayPal**)

(*) **Assurance Annulation Rapatriement** auprès de l' assureur **GRITCHEN** : la loi nous oblige à proposer aux participants une assurance Annulation Rapatriement.

Je reconnais avoir lu les éléments, les documents et les conditions de l'assurance Gritchen et je choisis :

OUI je souscris ☐ **NON je ne souscris pas** ☐ (cocher la bonne case, si aucune case n'est cochée la réponse sera réputée "**non**")

Fait à **le** … / ... / …… **Signature :**

Pour toute demande d'arrivée anticipée ou de départ différé, merci de prendre contact directement avec l'hébergeur.

Pour des questions de sécurité, merci de nous indiquer le N° de tél portable que vous utiliserez pendant le séjour :

Conditions d'inscription

L'adhérent peut annuler sa réservation jusqu'au **31/03/2027** quel que soit le motif, et être intégralement remboursé des sommes versées. Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du **règlement**, le cachet de la poste ou la date du virement bancaire faisant foi (même en cas d'inscription par voie électronique), afin de tenir compte des délais d'acheminement du courrier, pour les étrangers notamment, et pour ne pas défavoriser les membres n'ayant pas de connexion Internet. Une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription. (recto-verso)
Je certifie exacts les renseignements fournis.

À ……. Le .. / . . / . … **Signature obligatoire** :

Pensez à bien **signer** également **au verso** avant l'envoi du bulletin d'inscription.
Un accusé de réception vous sera envoyé dès la prise en compte de votre bulletin d'inscription reçu par mail ou par voie postale.
NB : les chèques seront mis à l'encaissement au premier jour du mois suivant leur réception

Trombinoscope : par l'envoi de ma photo accompagnée de mon N° de membre, j'autorise le Club des Cent Cols à publier cette photo sur ma fiche de membre, dans la page trombinoscope du site et dans les trombinoscopes de séjours. Cette autorisation peut-être levée à tout moment aussi librement que vous la donnez sans remettre en cause la licéité du traitement fondé sur votre autorisation effectué avant le retrait de celle-ci.

OUI j'accepte ☐ **NON je refuse** ☐ (cocher la bonne case, si aucune case n'est cochée la réponse sera réputée **"non")**

Les séjours n'étant accessibles, pour des raisons légales, qu'aux seuls membres du Club, veillez à être à jour de cotisation avant d'envoyer votre bulletin d'inscription. Si vous êtes accompagné d'un membre associé, celui-ci doit aussi être en ordre de cotisation

Annulation avant la date de forclusion des inscriptions.
Vous pouvez annuler et être remboursé intégralement si vous nous en faites la demande avant la date de clôture des inscriptions.

Annulation après la date de forclusion des inscriptions.
Si vous annulez après cette date :

- Soit vous avez souscrit à l'assurance annulation – rapatriement GRITCHEN et vous serez indemnisé selon les conditions du contrat n°6181 (voir ci-après) ;
- Soit vous n'avez pas pris l'assurance annulation – rapatriement GRITCHEN et vous serez éventuellement remboursé selon les conditions actuelles, c'est-à-dire, le montant que nous aurons pu récupérer auprès de l'hébergeur, diminué d'un forfait de 50€.

GARANTIES ANNULATION RAPATRIEMENT

Code du Tourisme Article R211-4 (Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009) à l'alinéa 12 :

12° *L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.*

Les garanties du contrat GRITCHEN sont détaillées dans la notice d'assurance « Résidence de Tourisme »

Garantie Annulation – Interruption – Extension COVID Contrat n° 6181

Cette notice est disponible sur notre site à la section Séjours – Séjour Printemps 2027.
Pour ceux qui ne disposent pas de connexion internet, elle peut être fournie par courrier sur demande.
L'assurance prend effet à la date d'inscription au séjour par le responsable des séjours du Club des Cent Cols.

A partir de la date de forclusion des inscriptions, en cas d'annulation prise en charge par l'assurance, le membre informe la commission séjours qui établira les documents nécessaires. Il devra les transmettre à l'assureur pour son indemnisation (qui n'inclura ni le coût de l'assurance GRITCHEN, ni celui éventuel de l'assurance "non FFCT").

L'inscription au séjour vaut acceptation des conditions ci-dessus.

Fait le … / … / ….. **Signature :**